

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 18 Présents : 14 Votants : 17

OBJET:

SORTIES
DÉCOUVERTES
POUR LES ÉCOLES
PRIMAIRES
COMMUNALES POUR
2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Jeudi 18 janvier Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H

A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 janvier

PRESENTS: M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., M BOUCHEREAU F., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., M GAULTIER J-L, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.,

<u>Excusés</u>: M AMOSSÉ M., Mme HERBRETEAU M-A, Mme PASQUEREAU C., M BAUDRY M.,

<u>Pouvoirs</u>: Mme HERBRETEAU M-A a donné pouvoir à Mme JOLIVET C.

Mme PASQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.

M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.

Secrétaire de séance : M BOUCHEREAU F.

Les deux écoles partent en sorties découvertes cette année.

Pour l'école publique, tous les élèves (76) sont amenés à partir à Préfailles du 13 au 17 mai 2024 : GS au CM du lundi au vendredi et PS-MS au lundi au mardi.

Concernant l'école privée, les élèves de CE et CM (48) partent du 12 au 14 février 2024.

Après discussion, à l'unanimité:

Le Conseil Municipal décide d'allouer 20 euros par élève, soit :

- > 1 520 € à l'école publique (76 élèves)
- > 960 € à l'école privée (48 élèves)

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2024 à l'article 65748. ACCUSE DE RECEPTION PREFECTURE VIA FAST

Le Z 2 JAN. 2023

Certifié exécutoire par le Maire Publié ou notifié le : 2 3 JAN. 2023 dessus,



Pour extrait conforme au Registre Fait aux jour, mois et an ci-

LE MAIRE, Pascal EVIN

